**Synchronie/Diachronie**

En linguistique, l’opposition synchronie/diachronie a été introduite par Ferdinand De Saussure.

La notion de synchronie désigne un état de langue, étudié sans référence à l’évolution de cette langue dans le temps, c’est-à-dire sans prise en compte des étapes successives du développement qui ont conduit à l’état considéré. Il faut noter que la description synchronique peut s’exercer sur un état de langue contemporain, comme sur un état de langue ancien (donc à un moment de l’histoire qui n’est pas forcément le présent. Ex. : une étude synchronique du latin ou du grec ancien).

La notion de diachronie étudie le changement des constituants du système de la langue à travers le temps.

André Martinet cite, à titre d’exemple, les 66 Parisiens nés avant 1920 (réunis par hasard) qui ont tous deux voyelles distinctes dans *patte* et *pâte* et les quelques centaines de Parisiens nés après 1940, dont 60% ont, dans ces deux mots, une même voyelle /a/.

On pourrait donc s’abstraire de toute évolution en limitant l’observation à l’usage d’une génération déterminée.

Mais rien n’empêche de tenir compte du comportement linguistique des deux générations en présence.

Martinet précise que la description strictement synchronique est « fondée exclusivement sur des observations faites pendant un laps de temps assez court pour pouvoir être considéré en pratique comme un point sur l’axe du temps.

Est dite diachronique toute étude qui comporte la comparaison d’usages différents d’une même langue avec l’intention d’en tirer des conséquences quant à un sens de l’évolution : les faits signalés ci-dessus relativement à la voyelle de *patte* et celle de *pâte* peuvent faire l’objet soit d’une formulation synchronique : l’opposition /a/ - /α/ n’est pas générale dans l’usage contemporain, soit d’une formulation diachronique : l’opposition /a/ - /α/ tend à disparaître de l’usage parisien ».

**Syntagme/Paradigme**

Depuis Saussure, le système de la langue apparaît comme un réseau de relations réciproques entre éléments. Ces relations sont de deux types : *syntagmatique* et *paradigmatique*. L’axe syntagmatique

Saussure définit le syntagme comme la combinaison, sur la chaîne parlée, de deux ou plusieurs unités consécutives : *chez* *vous*, *une belle journée*, *sauver des vies*, etc. sont des syntagmes, dont la taille varie.

Enchaînés les uns aux autres dans le discours, les mots entretiennent des rapports sur la base du caractère linéaire de la langue. Il est impossible de prononcer deux unités à la fois. C’est dans la successivité des unités que l’on observe les rapports entre éléments présents. Ces unités sont en *contraste*. On parle alors de rapports *in* *praesentia*, observables sur l’axe syntagmatique.

Les éléments présents et les rapports qui s’instaurent entre eux sont étudiés notamment du point de vue de leur combinaison et de leur disposition.

En français, par exemple, les déterminants sont incompatibles entre eux (*la cette fleur*)\*, mais ils sont compatibles avec l’adjectif qualificatif (*une belle fleur*).

L’adjectif qualificatif peut aussi se placer avant ou après le nom qu’il caractérise, parfois avec des changements sémantiques non négligeables. Ex. : *un grand homme* / *un homme grand*.

L’axe paradigmatique

On observe les rapports paradigmatiques entre unités qui peuvent figurer dans le même contexte et qui, au moins dans ce contexte, s’excluent mutuellement.

Le paradigme désigne l’ensemble des unités qui peuvent commuter avec une unité linguistique donnée, c’est-à-dire qui peuvent apparaître dans le même contexte qu’elle. Ces unités sont *en opposition*. On parle alors de rapports *in* *absentia*. Les unités qui appartiennent à un même paradigme sont donc en opposition paradigmatique. Ex. : une chemise en … Toutes les matières textiles se retrouvent en opposition à l’intérieur du même paradigme : *toile*, *soie*, *coton*, *jean*, *velours*, *nylon*, etc.

Martinet précise que « les unités linguistiques, qu’elles soient signes ou phonèmes, sont entre elles dans deux types distincts de rapports : on a, d’une part, les rapports dans l’énoncé qui sont dits syntagmatiques et sont directement observables ». On dit que ces unités sont en contraste. « On a, d’autres part, les rapports que l’on conçoit entre des unités qui peuvent figurer dans un même contexte et qui, au moins dans ce contexte, s’excluent mutuellement ; ces rapports sont dits paradigmatiques ». On dit que ces unités sont en opposition.

Ex. : *Une* *bonne* *glace*

Rapports syntagmatiques : *bonne* avec ses voisins *une* et *glace*.

/n/ avec le /o/ qui le précède dans /*bon*/ et le /y/ qu’il suit dans /*yn*/.

Rapports paradigmatiques : *bonne*, *savoureuse*, *délicieuse*, *excellente*, *mauvaise* qui peuvent figurer dans les mêmes contextes.

*/n/, /t/, /s/, /l/* qui peuvent figurer après /*bo*-/.